



Objet : Nouveau badge d'accès en déchetterie

Afin d'optimiser la gestion des déchetteries, d'améliorer la sécurité des usagers et des agents, et de répondre aux exigences des Eco-organismes qui apportent des soutiens financiers au S.I.E.O.M., les élus de la Communauté de Communes des 4 Rivières ont décidé de la mise en place d'un nouveau système d'accès aux déchetteries communautaires.

A compter du 1^{er} Mars 2019, l'accès aux déchetteries se fera à l'aide d'un badge qui remplacera définitivement les anciennes cartes d'accès. Dès le 1^{er} Juillet 2019, seules les personnes en possession d'un badge seront autorisées à faire des dépôts en déchetterie.

Un seul badge sera remis par foyer, permettant l'accès aux trois déchetteries du S.I.E.O.M., sans limitation du nombre de passages à l'année.

Vous pouvez faire votre demande de badge par le biais du formulaire disponible sur notre site www.sieompaysdebray.fr.

Les badges seront créés par le SIEOM dès le retour (par mail ou courrier) des formulaires complétés et accompagnés des documents demandés. Ils seront mis à disposition à compter du 1er Mars 2019, soit au bureau du S.I.E.O.M., soit à la déchetterie, selon le choix de l'utilisateur.

En cas de question, vous pouvez contacter le service Déchetteries du S.I.E.O.M. au 02 35 90 92 64 (choix 3) ou par mail à technique@sieompaysdebray.fr.